



Allocution du SPPMEM

Conseil des commissaires CSDM

Séance extraordinaire du mercredi 9 mai 2018, 19 h

Salle Laure-Gaudreault du centre administratif

Michel Mayrand, président du SPPMEM

Rémi Gaulin, vice-président du SPPMEM, unité CSDM

Un plan d'effectifs des professionnels au goût amer de la subsidiarité

Madame la présidente, mesdames et messieurs les commissaires, membres de la direction, bonsoir. Nous, Rémi Gaulin et Michel Mayrand, représentons vos employés professionnels syndiqués à la Commission scolaire de Montréal. Si nous prenons la parole ce soir, c'est évidemment pour saluer un plan d'effectifs qui compte un bon nombre de créations de postes qui s'ajouteront à l'offre de service aux élèves en difficultés de la CSDM. Mais c'est surtout pour vous alerter par rapport à des abolitions prévues *dans* ce plan d'effectifs, et *par* ce plan d'effectifs. Des abolitions de postes et de services qui sont lourdes de conséquences. Des abolitions à la sauce de la subsidiarité, ce nouveau mot dont nous apprenons graduellement tant le sens que la prononciation, néologisme prenant place au mot « décentralisation ». Si vous le voulez, nous vous présenterons ces postes et ces services pour lesquels nous désirons vous mettre en garde, avant de conclure. Attention, nous tenons à vous prévenir : vous risquez de constater que nous ne serons pas tendres.

Mais avant d'aller plus loin, si vous préférez nous suivre en lisant simultanément le texte de notre allocution, veuillez prendre note nous vous l'avons remis dans un dossier qui inclut également les tableaux du SPPMEM, tableaux que vous devez être habitués de recevoir à cette période de l'année, ainsi que des textes portant sur des réalités que nos membres et nous-mêmes désirons porter à votre attention.

Psychologue scolaire : -2,8

Tout d'abord, parlons du service de psychologie scolaire à la CSDM. Vous le savez, cela fait plusieurs fois que nous vous le disons, ce service vit sous respirateur artificiel dans notre commission scolaire. Or, comme s'il n'avait pas assez écopé depuis ces dix dernières années, voilà que le principe de subsidiarité vient le frapper de plein fouet. Voyez comme on a ajouté l'insulte à l'injure dans le cas de ce corps d'emploi : le 24 avril, on nous annonçait une baisse de 2,2 psychologues au plan d'effectifs; le 8 mai, forte de nouveaux ajouts avec les règles budgétaires, la CSDM nous annonce qu'elle additionnera... -0,6 poste de psychologue au plan. Non, mais vraiment, comment la plus grande commission scolaire de la province peut-elle retirer 2,8 postes de psychologues à son plan d'effectifs? Cela dépasse tout entendement.

Répét-transit Le relais : abolition

Un service qu'on devrait reproduire à travers la Commission, qui permet à des élèves éprouvant des difficultés importantes, mais ponctuelles dans leur parcours scolaire de repartir du bon pied sans être placés dans des voies de services qu'on connaît... On nous a annoncé que le service de Répét-transit Le Relais, qui vient en aide à ces élèves du secondaire, sera fermé l'an prochain. Selon le SPPMEM, c'est non seulement une erreur de fermer ce service, cette possibilité de bouffée d'air frais pour des élèves qui en auraient besoin, mais c'est également une lourde perte d'expertise pour la CSDM. Encore ici, nous comprenons que c'est le principe de subsidiarité qui fait son œuvre : nous le répétons, ce service, présenté et vanté dans différents colloques et congrès à travers la province, en toute convergence avec la recherche et les fameuses données probantes, ne devrait pas être fermé : il devrait être copié-collé dans plusieurs milieux. Enfin, ce n'est certainement pas par manque de création de postes en psychoéducation que ce service ferme!

Conseillères en formation scolaire : -0,8

Bien plus qu'une porte d'entrée pour les élèves qui veulent poursuivre leur scolarité dans les centres de formation générale aux adultes et dans les centres de formation professionnelle, les CFS, comme nous les appelons souvent, jouent un rôle primordial, mais méconnu du grand public. Pourtant, chaque année à la CSDM, tantôt on crée une parcelle de poste, tantôt on en abolit une autre. Cette année, malgré un tour de passe-passe que les ressources humaines ont effectué pour pénaliser le moins de personnel possible, on veut tout de même abolir 0,8 poste de CFS. C'est consternant.

Conseillers d'orientation : -0,1

Pour ce corps d'emploi aussi, l'abolition prend une couleur sombre, presque cynique. De qui veut-on rire à la CSDM? Des élèves qui fréquentent l'école publique, et à qui on n'arrive même pas à offrir un service d'un conseiller d'orientation complet, 5 jours, dans bien des cas? Le service d'orientation dont on tente de redorer le blason, en travaillant sur un nouveau cadre de référence institutionnel de la CSDM, de concert avec le bureau des services éducatifs complémentaires, ne mérite-t-il pas plus d'égards qu'une énième abolition consécutive, ne serait-ce que d'un dixième de poste? Abolition alors qu'en septembre prochain entreront en vigueur au 1er cycle du secondaire les Contenus d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) qui devront être enseignés. Comment se fait-il que la plus importante commission scolaire de la province ne prévoie pas l'engagement de conseillers d'orientation pour soutenir les enseignants et les conseillers pédagogiques dans cette tâche? Nous sommes au courant de cette orientation ministérielle depuis près de trois ans; ailleurs au Québec, d'autres commissions scolaires développent une vision, engagent des ressources nécessaires à sa réalisation. Encore une fois, c'est l'intelligence même de la CSDM qui peut être mise en doute.

Animateurs et animatrices de vie spirituelle et d'engagement communautaire : 0

Pour un corps d'emploi qui s'est vu amputé de plus de 40 % depuis 2009, on pourrait s'attendre non seulement à des ajouts de postes, mais pourquoi pas à une confirmation que le rôle qu'elles et ils ont joué ces dernières années, soit celui de contribuer activement au passage primaire-secondaire, puisse se poursuivre. Au lieu de cela, les AVSEC ont été rencontrés le 2 mai et on a « gentiment » offert à six d'entre eux de jouer dorénavant le rôle d'agents « de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes ». Il s'agit là de la dernière bonne trouvaille d'une commission scolaire complètement subsidiarisée, qui utilise les fonds attribués à une nouvelle mesure, la 15055, mesure Chemin Roxham pourrait-on dire, en utilisant 6 AVSEC pour effectuer cette tâche. On serait en droit de se demander si le service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, service nommément inscrit à la Loi de l'instruction publique, sera mieux rendu à la CSDM avec un désormais grand total de 3 AVSEC. Qui pourrait nier qu'en détournant les affectations de la majorité de ses animatrices et animateurs, la CSDM effectue une abolition déguisée de 6 postes d'AVSEC?

Bibliothécaires : 0

L'équipe des bibliothécaires, rappelons-le, n'est composée que de dix professionnelles et professionnels dans toute la CSDM au grand complet, donc déjà sous le ratio prévu par les normes ministérielles qui est d'une bibliothécaire pour 5000 élèves, sachant que la lecture est au centre des apprentissages du Programme de formation de l'école québécoise. De nombreuses études démontrent clairement le lien entre la compétence à lire et la réussite scolaire. La CSDM s'apprête à adopter bientôt son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) dans lequel le rehaussement du niveau de compétences en littératie en vue du taux de diplomation fait partie du premier objectif au niveau pédagogique.

Et bien pour cette équipe, non seulement il n'y aura aucune création de nouveau poste pour effectuer l'ensemble du travail requis, mais elle se verrait amputée de deux bibliothécaires qui, pour leur part, seraient affectés au Service des ressources matérielles. Le SRM, qui jouit d'un budget non négligeable, ne pourrait-il pas engager de nouvelles ressources à cet effet? Ne serait-ce pas là une bonne façon de contourner les effets pervers de la subsidiarité? Pourrait-on seulement l'envisager? Ce qui permettrait de mettre en place le « Projet de livromobile » que vous Madame la Présidente encouragez très favorablement. Un projet visant à pallier le problème de fermeture des bibliothèques scolaires, que l'on dénombre à ce jour à environ 22 écoles. Ce projet, sans l'ajout de nouvelles bibliothécaires, pourrait-il voir le jour?

Service de ré pondance pour les corps d'emplois en service direct à l'élève en danger?

À la CSDM, il existe un service de ré pondance pour les professionnelles et professionnels suivants : psychoéducatrices, orthophonistes, psychologues, conseillers en formation scolaire et conseillers d'orientation. Une ré pondante, un ré pondant, c'est une personne qu'on libère de ses tâches régulières pour effectuer cette importante fonction de ré pondance auprès de ses collègues. Dans leur quotidien, plusieurs professionnels ont besoin de ce service de ré pondance, qui planifie et organise les concertations professionnelles, soutient des nouvelles et nouveaux dans l'exercice de leurs fonctions, effectue une grande quantité d'actions pour venir en aide aux professionnels de ces corps d'emplois. Le SPPMEM a effectué plusieurs représentations par le passé pour que soit créé et maintenu ce service de ré pondance. La subsidiarité aura-t-elle raison de ce service? Comment pouvons-nous nous assurer de la survie du service de ré pondance, à moyen ou long terme?

Conseillères pédagogiques, conseillères en communications, agents de développement

Il s'agit là de corps d'emplois essentiels, fort malmenés par des abolitions ces dernières années. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à consulter le tableau 2009-2019 dans le dossier que nous vous avons remis : abolitions respectives de 27 %, de 63 % et de 75 % des effectifs pour ces trois corps d'emplois. Permettez-nous de vous dire qu'une commission scolaire qui aurait une vision claire du but à atteindre en matière de réussite scolaire, de développement global de l'enfant, de la place qu'elle doit prendre dans les médias et dans la communauté n'aurait probablement pas agi de la sorte. Nous croyons que la subsidiarité ne nous viendra pas en aide à ce chapitre.

Conclusion

Le SPPMEM est inquiet de l'avenir. Vous nous avez souvent demandé, madame la Présidente, si nous avons des suggestions pour améliorer l'attraction et la rétention du personnel professionnel dans notre belle CSDM. En regardant le passé pas si lointain, et en scrutant l'horizon, nous pouvons répondre à cette question par : « certainement pas ce que vous avez fait ». Cette plus qu'impression d'improvisation, de réaction, de réorganisation de services, de redessinage d'organigrammes, bref, de manque de vision, ne nous met pas en confiance.

Si la Loi 105 et son sacro-saint principe de subsidiarité (répétez à voix haute cette phrase 5 fois) a ses effets pervers, permettez-nous de vous dire que dans au moins deux autres commissions scolaires que nous connaissons bien puisque nous représentons leur personnel professionnel, la situation n'est pas aussi manichéenne, aussi tranchée. Nous avons vu des créations de postes de psychologues, de conseillères pédagogiques, de conseillers d'orientation. Eh oui.

Nous pourrions avoir l'impression que des partis politiques provinciaux de droite ont gagné leur pari d'abolir les commissions scolaires en accordant les budgets directement dans les écoles. Que cette subsidiarité effacera la CSDM, qui deviendra une coquille vide, ne servant qu'à émettre des chèques. Tenez, il y a environ 200 établissements à la CSDM? Pourquoi pas 200 comités de relations de travail? 200 services de ressources humaines? 200 bureaux de la paie? C'est le genre de caricature qui ne nous fait pas rire, au SPPMEM. Pendant ce temps, tout près d'ici, une organisation demande à Québec d'ouvrir une belle école toute neuve, avec des fonds publics, mais gérée de façon entièrement privée. C'est à croire qu'au vu et au su de toutes et de tous, notre bon gouvernement nous engagerait dans un modèle scolaire américain, un modèle tellement égalitaire, n'est-ce pas? Le genre de modèle qu'un conseil des commissaires d'une commission scolaire donnée pourrait dénoncer, qui sait?

Pour terminer, nous aimerions offrir un mot à nos amis qui dirigent les écoles de la CSDM. Tout d'abord, félicitations : vous avez eu en ce gouvernement néolibéral une oreille attentive. Vous avez gagné! Les commissions scolaires sont en train de fondre, vous avez désormais l'argent, donc le pouvoir. Bravo!

Mais comme le disait l'oncle Ben à son neveu Peter, qui l'a probablement emprunté à Voltaire sans s'en rendre compte, « avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités ». Saurez-vous assumer ces responsabilités, chères directrices, chers directeurs? Permettez-vous qu'une organisation plus globale des services soit possible, comme des services de répit-transit au secondaire, par exemple, ou de conseil pédagogique à plus longue vue? Est-ce que vos professionnelles et professionnels continueront de pouvoir bénéficier d'un service de répondeur? Est-ce que, grâce à vous, un service de psychologie scolaire digne de ce nom pourrait émaner à la CSDM?

Pourrez-vous penser et agir de façon collective? Réussirez-vous là où l'unité centrale a échoué?